



FICHE FORMATION

SÛRETÉ & GESTION DE CRISE

Faire face aux actions violentes et au risque terroriste (encadrement)

Durée : 2 Jours

L'essentiel

Intégrer la menace, développer des procédures et s'entraîner à réagir face à certaines situations, sensibiliser son personnel...

Deux jours pour l'encadrement : bâtir les procédures, entraîner le personnel et coordonner l'alerte face à une action violente.

Enjeux

- L'encadrement doit prévoir des procédures qu'il espère ne jamais utiliser et les faire connaître sans alarmer le personnel.
- Les consignes doivent être simples et compatibles avec des lieux ouverts au public.
- Sensibiliser sans banaliser, ni installer un climat de peur.

Objectifs pédagogiques

- Intégrer la menace dans l'analyse de risques du site.
- Élaborer des procédures d'alerte, de mise à l'abri et d'évacuation.
- Organiser l'entraînement et la sensibilisation du personnel.
- Coordonner l'action avec les forces de sécurité.

Programme détaillé

- 1 Analyse de la menace et de la vulnérabilité du site.
- 2 Procédures : alerte, confinement ou évacuation, accueil des secours.
- 3 Organisation de la réponse et rôles du personnel.
- 4 Sensibilisation et exercices.
- 5 Relations avec les autorités et retours d'expérience.

Public concerné

- Dirigeants, responsables sûreté, HSE et encadrants de sites accueillant du public ou à enjeux

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Aucun prérequis formel.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec ateliers de construction de procédures et exercice.

Évaluation des acquis

- Élaboration de procédures sur cas.

Cadre d'application

Cette formation ne remplace pas les consignes et dispositifs officiels des autorités ; les procédures d'un site doivent être validées avec les acteurs compétents. Le cadre juridique et les obligations en matière de sûreté varient selon le pays, le secteur et le site ; ceux décrits ici s'appuient sur des repères français et doivent être vérifiés localement.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com